

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal prévue le 15 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13 Date de la convocation : 29 juin 2023

Nombre de conseillers présents : 11 (Annick FLACHER, Jacques GERY, Marie Louise NAVEZ, Emilie BLANC, Jean GIRAUD, Yves GRANGE, Véronique CANET, Nathalie DEGAND, Benoit BARDY, Nathalie DEGAND, Pierre DUPINAY)

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

Approbation du procès verbal de la séance du 9 juin 2023 : approuvé à l'unanimité,

Participation aux frais de transport scolaire dans le cadre du RPI

La participation habituelle de 55 euros par enfants qui prennent le transport scolaire dans le cadre du RPI avec Véranne est reconduite pour l'année scolaire 2022/2023.

Prise en charge des frais de piscine 2022/2023

Elle s'élève à 840 euros, soit 56 euros par enfant x 15 enfants. Accord du conseil municipal.

Renouvellement convention bibliothèque avec la Médiathèque de la Loire

Ce point est reporté et sera traité après le passage de la responsable de la Médiathèque qui n'est pas encore intervenu.

Informations sur les droits de préemption parvenus en mairie

3 déclarations sont parvenues en mairie :

- Parcelle B2235, route du Pontin (habitation)
- Parcelle A1117, régularisation notariale
- Parcelles B727, 728, 729 et 730, habitation et parcelles à Pourzin

Référent « déontologue » : convention avec le centre de gestion 42

Suite à la loi 3DS du 21 février 2022, « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile dans l'exercice de sa mission et, en particulier, en cas de difficultés rencontrées dans cet exercice. Les petites communes ne sont pas en capacité de désigner directement leur propre référent déontologue, aussi le centre de gestion de la Loire propose d'exercer cette mission à leur place, par le biais d'une convention avec la mairie. Coût annuel : 10 euros par élu et ponctuellement 80 euros en cas de saisine si besoin. Accord du conseil.

Suppression poste agent administratif à 21 h par semaine et création poste adjoint administratif principal 2^e classe à 3 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2023

Il convient d'augmenter le temps de présence de la secrétaire de mairie pour faire face à la lourdeur des tâches à exécuter car il est clair que 21 heures par semaine sont largement insuffisants pour assurer, dans de meilleures conditions, tout le travail qui lui est demandé et toutes les nouvelles connaissances à acquérir. Accord du conseil.

Modification des horaires d'ouverture au public à compter du 1^{er} septembre 2023

Ils seront les suivants :

- Lundi de 14 h à 19 h
- Mardi de 8 h à 12 h 30
- Mercredi de 14 h à 18 h
- Jeudi de 8 h à 12 h 30
- Vendredi de 8 h à 12 h

Accord du conseil.

Transformation des éclairages communaux en leds

Ce point est reporté en attente de précision du SIEL. A noter que la commune pourrait bénéficier d'une aide régionale dans le cadre de l'opération « Pilat étoilé ». A suivre

Courriers – Questions diverses

- Urbanisation future du terrain SAGE, route du Vernat : un certificat d'urbanisme a été demandé par la propriétaire. Pour la commune, il conviendra de s'assurer que le réseau d'assainissement collectif soit suffisamment dimensionné et, surtout, que les eaux pluviales de toiture n'y soient pas rejetées. A l'automne, elle envisage de procéder à des tests à la fumée, dans ce but
- Infiltrations d'eau parasites dans une tombe au cimetière communal ; le fait a été signalé par la famille du défunt
- Rénovation des peintures de la bibliothèque : 3 devis sont parvenus
- Remplacement à prévoir de la centrale de commande des cloches
- Recensement des logements vacants par la CCPR (les résidences secondaires ne sont pas concernées) : 9 logements ont été pointés dans notre village dont plusieurs anciennes fermes vacantes depuis de nombreuses années.
- Installation de citernes incendies : des aides intéressantes peuvent être apportées aux communes qui se lancent dans cette démarche dans le cadre du « Fonds vert » (ETAT). Une réflexion doit être engagée rapidement, avec l'appui du SDIS, car ce type d'actions est souhaitable chez nous en raison de l'importance de la partie boisée.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 15 septembre 2023 à 20 h

La secrétaire de séance
Emilie BLANC

Le Maire
Annick FLACHER

